

Partenariat entre Lucie Monthioux et Amap' en BIOce pour l'année 2020

Nom du producteur : Lucie Monthioux (producteur de bières bio)

Adresse du producteur : 1 LA BOUTINIÈRE - 41270 BOURSAY

Référent de l'Amap'en BIOce : Yoann Richard-Diagorce et Laure Etevez

Produits :

La Bout'Ficelle (bière blanche) : 33cL (3€), 75cL (6€)

La Bout'En Train (bière blonde) : 33cL (3€), 75cL (6€)

La Bout'Thym gourmand (bière blonde thym citron) : 33cL (3€), 75cL (6€)

La Bout' Du Monde (bière ambrée) : 33cL (3€), 75cL (6€)

La Bout'On dort (Bière ambrée épicée) : 33cL (3€), 75cL (6€)

La Bout' Chou (Bière brune épicée de Noël) : 33cL (3€), 75cL (6€)

La Bout' De la Nuit (Bière noire/Porter) : 33cL (3€), 75cL (6€)

Les commandes de bouteilles de 33cL sont à faire par multiple de 6 bouteilles identiques ou panachées.

Le producteur se réserve de proposer d'éventuelles nouvelles variétés en cours d'année.

Livraison et distribution : Les compagnons du partage, rue de la motte, 28110 Lucé de 18h30 à 19h30. Dans le cas où l'adhérent ne vient pas retirer sa commande, les produits seront donnés aux compagnons du partage.

Aucun remboursement ne sera effectué.

Fréquence des livraisons :

Ponctuellement dans l'année sur proposition du référent et en accord avec le producteur.

Engagement du producteur : Lucie Monthioux, producteur certifié AB, s'engage à livrer les produits qui lui seront commandés aux dates et heures convenues avec le référent. Il s'engage à assurer une présence régulière aux livraisons afin de répondre aux différentes questions des amapiens et de construire une relation de confiance durable. Enfin, il s'engage à transmettre sa licence et son certificat de conformité bio établis par leurs organismes de contrôle à l'association à chaque renouvellement.

Engagement de l'Amap'en BIOce :


L'Amap'en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap'en BIOce.

L'Amap'en BIOce organise la commande des produits par AmapJ au plus tard 15 jours avant la livraison de la commande.

L'Amap'en BIOce organise la collecte du paiement des produits que les adhérents font par chèque à l'ordre de « La Bout' », à déposer au plus tard sur le site de distribution le dernier jeudi de distribution précédent la livraison de la commande ou par courrier postal expédié au référent au plus tard 10 jours avant la livraison de la commande. Après vérifications, le référent transmet les chèques au producteur.

L'Amap'en BIOce tient le certificat bio disponible pour le produire à la demande des adhérents.

Signature du producteur :



Pour l'Amap'en BIOce, signature du référent :

Exemplaire signé des 2 parties, disponible auprès du référent